

l'ouvrage dans le ministère, avant de consulter le sous-ministre, et si j'avais cru la chose nécessaire, je pouvais, j'aurais pu préparer, pour l'honorable député, un état de l'augmentation de la correspondance et de la besogne. Je serai heureux de produire cet état plus tard.

M. McMULLEN : L'honorable ministre voudrait-il expliquer l'item C-39 du rapport de l'auditeur général : Thomas McKay et Cie, pour farine échantillons, à \$5 chacun ; 60, à \$4 ; total, \$605.

M. DEWDNEY : Je n'ai rien à faire avec cela, c'est un crédit à part.

M. McMULLEN : Comment vient-il sous la rubrique "salaires dans les ministères, Ottawa" ?

M. FOSTER : Ce n'est pas sous la rubrique "gouvernement civil." En regardant à cette même page, vous pourrez voir qu'il y a deux colonnes et cette année, contrairement à la coutume, l'auditeur a réuni tous les salaires, pour la ville et le dehors.

M. LAURIER : Personne ne voudra reconnaître cet item.

M. FOSTER : L'auditeur général vous l'expliquera.

M. McMULLEN : L'honorable ministre de l'intérieur voudra-t-il prendre note de cela, et nous donner des renseignements ?

M. DEWDNEY : Certainement.

Ministère du revenu de l'intérieur.. \$37,882.50

M. FOSTER : L'augmentation est due à la nomination de deux nouveaux commis de deuxième classe, à \$1,100 chacun, dix augmentations statutaires de \$50 et une de \$22.50, et la différence est répartie dans les salaires des messagers, \$150.

Ministère des douanes..... \$36,730

M. FOSTER : Il y a vingt et une augmentations statutaires de \$50 chacune, deux promotions de la troisième à la deuxième classe, une augmentation statutaire de \$30, et la différence répartie dans les salaires des messagers, \$200.

Ministère des postes..... \$191,210

M. FOSTER : Il y a cent seize augmentations statutaires de \$50 chacune, huit de \$30, et quatre de \$20 ; quatre promotions de la troisième à la deuxième classe, un commis de deuxième classe omis l'année dernière, quatre nouveaux commis de troisième classe et trois nouveaux embaumeurs, formant en totalité une augmentation de \$9,920 ; à déduire le traitement de l'inspecteur des finances, \$3,200 ; la différence entre les traitements de deux commis de deuxième classe et ceux de leurs successeurs, \$350, et la différence dans le salaire des embaumeurs, \$120 ; diminution totale, \$3,670 ; formant une augmentation nette de \$6,250.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Qu'est devenu l'emploi d'inspecteur des finances ?

M. HAGGART : L'inspecteur des finances est mort, et nous avons l'intention de supprimer cet emploi en faisant exécuter par le secrétaire, le travail dont l'inspecteur était autrefois chargé.

M. ELLIS : Les rapports préparés relativement au nombre de personnes employées dans le ministère des postes, me semblent propres à nous induire en erreur. L'année dernière, le directeur général

des postes a estimé les dépenses de 199 employés, et 260 personnes paraissent avoir été payées. Il avait estimé ses dépenses à \$184,960, et il a dépensé \$188,134 ; et la somme de \$12,312 a été payée sur les dépenses imprévues. Le nombre des personnes qui sont employées temporairement dans ce ministère, me paraît être extraordinairement élevé.

M. HAGGART : Ce nombre est très considérable. Les dépenses imprévues, pour cette fin, sont d'environ \$12,000 par année, et la raison de l'augmentation du personnel, cette année, est que je me propose de porter sur la liste permanente quelques-uns des employés temporaires, et je demande, cette année, \$6,500 de moins que l'année dernière, pour les dépenses imprévues.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre a assurément fait une erreur dans cet état, ou c'est une erreur typographique, car il y a \$35,000 pour dépenses imprévues, contre \$25,000 l'année dernière.

M. HAGGART : Je n'ai pas fait d'erreur. J'ai dit que je demande, cette année, \$6,500 de moins que les dépenses de l'année dernière. Mes dépenses de l'année dernière ont considérablement excédé les estimations.

M. MILLS (Bothwell) : Je suis d'avis que tout le système est mauvais et propre à induire en erreur. Chaque année, on emploie un grand nombre de personnes comme commis temporaires dans les différents ministères, et leurs traitements devraient être portés dans les estimations des dépenses permanentes, et non pas dans les dépenses imprévues. Tout ce qui ne peut pas être prévu doit être payé sur les dépenses imprévues, mais tout ce qui peut être prévu—et les membres du gouvernement ont acquis assez d'expérience pour qu'ils soient en état de régler ce point—devrait être estimé et compris dans les dépenses ordinaires de chaque ministère. En conséquence, dans plusieurs de ces cas, chaque ministère devrait ajouter à ses dépenses estimées, ne laissant au compte des dépenses imprévues que celles qui ne peuvent pas être déterminées d'avance, ou estimées d'une manière exacte.

M. HAGGART : L'honorable député doit se tromper, ou je ne comprends pas l'objet du compte des dépenses éventuelles qui n'est pas de faire face aux dépenses imprévues.

M. MILLS (Bothwell) : Alors ce n'est pas un compte de dépenses imprévues.

M. HAGGART : Mon compte de dépenses éventuelles n'est pas destiné à ce but. Il sert à payer les dépenses qui sont prévues et connues et qui pourraient être estimées. Il sert à solder des comptes qui sont réguliers, mais qui ne sont pas compris dans les articles ordinaires. La seule partie de mon compte de dépenses éventuelles qui pourraient être appelées imprévues, est celle qui se rapporte aux commis temporaires, laquelle ne s'élève qu'à \$9,000 ou \$12,000 par année, et que je me propose de diminuer, aussitôt que possible, dans le sens indiqué par l'honorable député, car je crois que le traitement de toute personne qui est employée dans les bureaux du ministère, devrait être estimé et voté durant la session.

M. MILLS (Bothwell) : Alors, c'est à tort que ce compte est désigné sous le nom de compte des dépenses imprévues.